

Commune de Paudex

énergie & environnement - espaces verts
ORPCi - police - SDIS - vignes - voirie



DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

SITUATION / ADRESSE		N° DE PARCELLE
Chemin de Bochat 17		219
NOM DU PROPRIETAIRE		
Senzi SA		
ADRESSE DU PROPRIETAIRE	E-MAIL	N° TELEPHONE
Atelier zéro 2 Av. du Théâtre 14 1005	mail@zero2.ch	0216248516
Lausanne		
MOTIF DE LA DEMANDE selon article 15 LPrNP		
<input type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés		
<input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole		
<input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement		
<input type="checkbox"/> Autre :		
RAPPORT D'ARBORISTE	ENTREPRISE	DATE
<input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Non, justification :		
ESSENCE(S) A ABATTRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION Joindre un plan de situation avec l'emplacement	NOMBRE
15 arbres voir dossier annexe		

Seuls les dossiers complets seront traités et soumis à l'enquête publique durant 30 jours.

Prière de joindre les annexes suivantes :

- Photo du ou des arbres à abattre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) précisant l'emplacement, sur la parcelle, des arbres à abattre, avec les coordonnées géographiques pour chaque arbre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) de l'emplacement proposé pour les plantations compensatoires.
- Rapport d'arboriste, le cas échéant.

Paudex, le 04.04.2025.....Signature du propriétaire 

Formulaire et annexes à retourner par e-mail : greffe@paudex.ch ou par courrier : Administration communale, route de la Bordinette 5 1094 Paudex

Informations générales :

- Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP) :

<https://www.lexfind.ch/tolv/224631/fr>

- [Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager \(RLPrPNP – BLV 450.11.1\)](https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil) : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>
- Les parcelles peuvent être visualisées sur le guichet cartographique Vaud : <https://www.geo.vd.ch/>

Ne sont pas soumis à une demande d'abattage :

- Entretien courant des arbres
- Arbres ayant une circonférence inférieure à 40 cm

Décisions municipales :

La Municipalité décide de soumettre à l'enquête publique les demandes d'abattage d'arbres.

Signature

Jean-Philippe Chaubert, Syndic



Nicolas Chamorel, Secrétaire municipal

A remplir par la Commune :

Soumis à l'enquête publique
<input checked="" type="checkbox"/> Oui du 05.04.2025 au 04.05.2025 <i>ML</i>
<input type="checkbox"/> Oppositions reçues
<input type="checkbox"/> Décisions de la Municipalité :